

# FRANCH'NOUVELLES



*"CULTIVONS ENSEMBLE LES LIENS DE DEMAIN"*



BULLETIN  
COMMUNAL  
2024-2025



## INFOS PRATIQUES

---

### MAIRIE

1A rue Baron Bouvier  
70200 Francheville  
Téléphone : 03 84 61 74 65

### Horaires d'ouverture

#### Lundi

13h30 - 17h30

#### Mardi

13h00 - 17h00

#### Jeudi

8h30 - 12h00

#### Vendredi

8h30 - 11h30

13h00 - 17h00

---

### SALLE POLYVALENTE

salle-polyvalente@francheville.fr

---

### S'INFORMER

**Facebook** : Bien vivre à Francheville

**Panneau Pocket** : Francheville

**Site internet** : [www.francheville.fr](http://www.francheville.fr)





Mesdames, Messieurs,

Cher(e)s Franchevollé(e)s,

Une nouvelle année s'ouvre devant nous, et elle s'annonce riche en opportunités et en dynamiques positives. Pour notre commune, cela signifie l'arrivée de défis stimulants qui nous pousseront à innover et à collaborer étroitement. De nouveaux projets ambitieux sont en préparation, porteurs de progrès et d'amélioration pour notre cadre de vie et nos services publics. Nous sommes animés par la volonté de construire ensemble un avenir meilleur pour tous nos habitants.

De nouvelles familles ont fait le choix de s'installer sur notre commune, et nous leur souhaitons la bienvenue. Nous les remercions de leur confiance et espérons qu'elles trouveront ici un cadre de vie agréable et accueillant. Leur arrivée est un signe positif pour notre village, témoignant de son attractivité et de son dynamisme.

L'année 2024 s'était terminée dans un contexte politiquement instable. Pour la première fois, l'État avait commencé l'année sans budget, après que le déficit des comptes de la nation avait atteint un niveau extrêmement dangereux. Malheureusement, cela a entraîné des conséquences directes sur nos collectivités.

Tout au long de l'année 2024, nos associations, nos agents municipaux et nos élus ont travaillé main dans la main pour faire vivre notre village. Leur dévouement et leur engagement sont à saluer, car ils contribuent à renforcer le lien social et à animer notre commune. Nous les remercions chaleureusement pour leurs efforts et leur implication.

Nous déplorons des dégradations volontaires, tags, dépôts sauvages, etc... Ces actes regrettables

nous obligent à prendre des mesures pour sécuriser nos infrastructures. Nous restons vigilants et déterminés à préserver un cadre de vie agréable.

Pour l'année 2025, plusieurs travaux sont prévus. Nous poursuivons notre projet de maison intergénérationnelle, et nous mettons en place des caméras de surveillance à des endroits stratégiques. La rénovation de plusieurs logements communaux est également au programme.

L'Office National des Forêts (ONF) et l'État ont joué un rôle essentiel sur la nécessité d'une gestion plus rigoureuse des forêts. Leurs remarques ont porté, notamment, en matière de sécurité et de respect de l'environnement. Ils ont souligné l'importance de mieux encadrer la distribution de bois à façonner, afin de prévenir les accidents et de garantir la pérennité des ressources forestières.

Ces nouvelles exigences ont entraîné une redéfinition des responsabilités de chacun. Les communes, les particuliers et les professionnels sont désormais tenus de respecter des règles plus strictes en matière d'exploitation forestière. Cela a parfois nécessité des ajustements importants dans les pratiques habituelles.

De nombreux témoignages font état d'une satisfaction quant à la transparence du processus de distribution et à la qualité du bois mis à disposition. La distribution de bois à façonner a connu une évolution significative ces dernières années, sous l'impulsion de l'ONF et de l'État. Ces changements, bien qu'ayant parfois bousculé les habitudes, ont été globalement bien acceptés par la population.



Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude envers Monsieur Pinot Philippe, notre agent communal, qui vient de partir. Après 35 ans de service dévoué dans notre village, nous le remercions pour tout ce qu'il a accompli pour notre commune et nous lui souhaitons le meilleur pour la suite.

En vous souhaitant une bonne lecture,

## TABLE DES MATIÈRES

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| INFOS PRATIQUES.....                          | 2  |
| LE MOT DU MAIRE.....                          | 3  |
| BUDGET COMMUNAL .....                         | 5  |
| MAISON INTERGÉNÉRATIONNELLE .....             | 6  |
| RÉUNIONS PUBLIQUES .....                      | 7  |
| POUR INFO .....                               | 9  |
| COMMÉMORATIONS .....                          | 10 |
| SOYONS CITOYEN.....                           | 11 |
| ORDURES MÉNAGÈRES .....                       | 14 |
| AIDES DIVERSES .....                          | 17 |
| EAU .....                                     | 19 |
| CHABLIS .....                                 | 28 |
| BIBLIOTHÈQUE.....                             | 29 |
| RECENSEMENT POPULATION .....                  | 30 |
| RECENSEMENT CITOYEN.....                      | 31 |
| CIMETIÈRE .....                               | 32 |
| ASSOCIATIONS .....                            | 33 |
| ON EN PARLE SUR L'EST .....                   | 41 |
| SALON DES MAIRES : PARIS .....                | 44 |
| FERME DE LA COLOMBE .....                     | 45 |
| MIS À L'HONNEUR : JULIEN CUNEY - RALLYE ..... | 46 |
| POSTES À POURVOIR.....                        | 47 |

## BUDGET COMMUNAL

### SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

La municipalité manifeste un engagement fort envers le dynamisme local en soutenant activement les associations. Cet appui se traduit par une enveloppe annuelle de 1 400 euros, spécifiquement allouée au financement de leurs projets, stimulant ainsi l'initiative et l'implication citoyenne.

### DÉFIBRILLATEUR

L'installation d'un nouveau défibrillateur sur le mur extérieur du cabinet infirmier au 2 rue du Lambier représente une avancée significative pour la sécurité de la communauté locale. Ce dispositif, essentiel en cas d'arrêt cardiaque soudain, est désormais facilement accessible 24h/24 et 7j/7. Son emplacement stratégique, à l'extérieur du cabinet infirmier, assure une visibilité optimale et un accès rapide en cas d'urgence, bénéficiant ainsi aux résidents, aux passants et aux patients du cabinet.

Pour rappel, un autre dispositif est déjà mis en place dans l'entrée de la salle polyvalente.

### BUDGET 2024

| Fonctionnement | Budget Primitif<br>2024 | Budget Primitif<br>2025 |
|----------------|-------------------------|-------------------------|
| Dépenses       | 1 019 401,26 €          | 1 181 096,27 €          |
| Recettes       | 1 019 401,26 €          | 1 181 096,27 €          |
| Investissement |                         |                         |
| Dépenses       | 451 537,93 €            | 1 492 260,34 €          |
| Recettes       | 451 537,93 €            | 1 492 260,34 €          |
| Excédent       | Fonctionnement          | Investissement          |
|                | 657 883,57 €            | 14 686,38 €             |

En 2025, le budget de fonctionnement augmentera, principalement en raison de l'accroissement de plusieurs participations financières.

La hausse de la contribution au S.I.V.U. des 7 villages est due à la diminution des effectifs scolaires, augmentant la part de chaque commune.

De même, la participation au service incendie s'accroît pour faire face aux besoins de sécurité. Enfin, la vente importante de bois par l'ONF en 2024 engendre des frais de gestion forestière plus élevés cette année. Ces facteurs expliquent l'alourdissement du budget de fonctionnement en 2025.

L'investissement communal va connaître une forte progression cette année. Ce dynamisme s'explique par la création de la maison intergénérationnelle et la reprise des travaux reportés de 2024 (vidéosurveillance, isolation de la Cure).

L'augmentation des recettes, via les subventions non perçues et les acomptes de la maison intergénérationnelle, permettra de financer ces projets importants, ainsi que la poursuite de la numérisation et de la mise aux normes du cimetière.

# MAISON INTERGÉNÉRATIONNELLE

Le projet de maison intergénérationnelle, tant attendu par les habitants, franchit une nouvelle étape cruciale. La commune était engagée dans d'intenses négociations avec les entreprises du bâtiment, dans le cadre d'un marché public. Cette phase est essentielle pour déterminer les meilleures offres, tant en termes de qualité que de coût, afin de garantir la réalisation d'un équipement répondant aux besoins de toutes les générations. Les élus municipaux ont étudié attentivement chaque proposition, en veillant à ce que le projet soit mené dans le respect des délais et du budget prévus.



**Mail :** maison-intergenerationnelle@francheville.fr

**à partir de septembre 2025  
la documentation  
sera disponibles dans le hall de la Mairie.**

La conception des plans et le dépôt du permis de construire pour la maison intergénérationnelle ont été réalisés en 2024. Cette étape cruciale a permis de définir l'agencement et les caractéristiques de la future habitation, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque génération. Le processus de demande de permis de construire a été mené à bien, ouvrant la voie au démarrage des travaux prévu en mars 2025.

|    | Entreprises             | Prix H.T.    |
|----|-------------------------|--------------|
| 1  | Entreprise S.T.P.I.     | 172 818 €    |
| 2  | Entreprise CUNEY FRÈRES | 179 531,60 € |
| 3  | Entreprise DURAND FILS  | 109 051,80 € |
| 4  | Entreprise PERSONENI    | 81 196 €     |
| 5  | Entreprise ELEC 70      | 70 498,92 €  |
| 6  | Entreprise BTS          | 106 529,92 € |
| 7  | Entreprise BTS          | 51 518,50 €  |
| 8  | Entreprise PERSONENI    | 26 974 €     |
| 9  | Entreprise CLERC        | 150 103 €    |
| 10 | Entreprise E.C.R.       | 74 231 €     |
| 11 | Entreprise CREPIS COLOR | 21 482,50 €  |

**Total du marché : 1 043 935,24 H.T.**



Plusieurs réunions publiques ont marqué un moment important pour la communauté de Franchevel, avec la présentation du projet de mise en compatibilité du PLU du village. Cette initiative vise à favoriser le développement local tout en préservant l'identité et le patrimoine du village.

La future maison intergénérationnelle, dont les plans ont été brièvement présentés, promet d'être un lieu de vie dynamique et inclusif, renforçant les liens entre les générations.

Ce projet ambitieux reflète l'engagement de la municipalité à répondre aux besoins de tous ses résidents, en créant des espaces qui favorisent le vivre ensemble et le bien-être commun.



*Votre Communauté de communes s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, à l'échelle de l'ensemble du territoire du Triangle Vert, soit sur ses 42 communes. Il remplacera les documents d'urbanisme existants et permettra aux communes soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) d'avoir un document en lien avec leur territoire.*

- Cette lettre d'information vous permet de suivre l'évolution de ce projet et d'y contribuer -

Lettre d'information n°4 : P.L.U. intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes du Triangle Vert – Secondes Réunions publiques et concertation

### Le contexte

Suite aux présentations publiques d'octobre 2024, les élus ont affiné le **travail de traduction du projet intercommunal**. Cette traduction se concrétise par la **définition des conditions et des espaces ou parcelles constructibles** pour l'habitat, pour les activités économiques, pour les exploitants agricoles ainsi que la **définition des zones naturelles ou des espaces à protéger** ou soumis à des risques naturels par exemple d'inondation.

### Ces réunions seront complétées pour une meilleure diffusion et information par :

- la mise en place des documents du PLUi (plans et règlement écrit) sur le **site internet de la CCTV**
- la disposition des documents concernant la **commune** (plan et OAP) **en mairie** de chaque commune
- **une exposition** des documents du PLUi à la **salle polyvalente de SAULX, les mardi 13 mai et jeudi 15 mai de 8h30 à 18h30 avec permanences des élus et du bureau d'études** durant ces 2 jours afin de répondre à des demandes ou projets particuliers. Vous pouvez également faire une demande de rendez-vous pour un entretien spécifique pour le **mardi 13 mai après-midi** (de 14h à 18h30) en téléphonant au 03.84.95.89.90.

## La traduction du Projet intercommunal : les différentes pièces du PLUi à caractère opposable aux constructions et occupations des sols

### Pièces du PLUi et définitions

- **Les plans graphiques des communes (ou plans de zonages) :** Chaque parcelle cadastrale se retrouve dans une grande zone déterminant les possibilités et destinations des constructions. On retrouve 4 grands types de zone : **A, U, AU et N** avec parfois des indices particuliers (UA, UB, UE, AUa, Ac, Ap, Ni ...). Les plans couvrent tout le territoire des communes et présentent également des secteurs de risques, de protection des vergers, pré-vergers ou ilot vert dans les villages.
- **Le règlement écrit** définit les destinations des constructions autorisées dans les différentes zones **A, U, AU et N** ainsi que les règles de constructions (implantation du bâti, hauteur, aspect extérieur ...). Le règlement écrit du PLUi va se substituer aux règlements de communes en PLU ou au règlement national d'urbanisme existant pour les autres communes.

- **Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) :**

**Les OAP « sectorielles » :** présentent les principes d'aménagement pour les zones **AU** (**A Urbaniser**) soit les futures constructions sous forme de lotissement. L'objectif est de gérer les accès, l'implantation des constructions pour la vie du village.

**Les OAP « densification » :** concernent des parcelles pouvant être construites de façon plus optimisées en permettant plus de logements dans le cœur du village.

A noter : toutes les communes ne sont pas concernées par ces OAP ou des zones AU.



Par exemple sur le plan de zonage ci-dessus on retrouve :

- des parcelles bâties en zone UA soit la zone « Urbaine liée au centre ancien » où les constructions pour le logement, les commerces et services sont autorisés.
- des parcelles dans la zone verte zones N « zone naturelle » préservation des forêts sans construction.
- des parcelles ou arrière de parcelle dans la zone jaune A « destination agricole ou de jardin » où seules des constructions pour l'agriculture sont autorisées.

**Les réunions publiques seront l'occasion de présenter les principes de ces documents qui s'appliqueront après approbation du PLUi de la CCTV**

## FIN DE TRAVAUX

L'attestation de fin de travaux prend la forme d'un formulaire à remplir, connu sous l'appellation administrative CERFA 13408.

Ce formulaire d'attestation de fin de travaux doit être remis en mairie. Vous pouvez l'adresser par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, soit le déposer directement sur place.

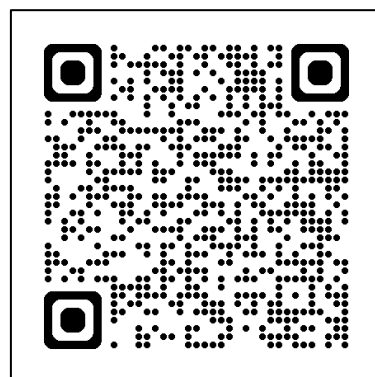
Les services municipaux vous remettront alors une décharge.

La date de votre dépôt de déclaration de fin de travaux est importante : c'est à compter de celle-ci que court le délai de 3 mois pendant lequel l'administration peut contester la conformité des travaux au permis ou à la déclaration préalable.

Certaines pièces doivent être jointes aux déclarations de fin de travaux. Elles dépendent de

la nature de la construction, et notamment des normes issues de la réglementation thermique auxquelles le projet se trouve éventuellement soumis. La liste des pièces à joindre figure en page 3 du CERFA.

Vous trouverez ce CERFA via ce QR Code ou vous pouvez demander un exemplaire en mairie.



## COURRIERS

Nous effectuons nos distributions systématiquement entre le mercredi et le vendredi afin d'éviter toute confusion avec les publicités des magasins. Néanmoins, il a été constaté que certaines boîtes aux lettres contiennent encore des publicités, des colis ou sont très encombrées de courriers lors de nos dépôts.

Nous vous prions de bien vouloir faire preuve de la plus grande vigilance pour réceptionner correctement nos documents papiers.

-----  
Si vous souhaitez recevoir par mail, merci de joindre ce coupon réponse en Mairie.

### RÉCEPTION DE COURRIER PAR MAIL - NEWSLETTER

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse postale : .....

Adresse mail : .....



## COMMÉMORATIONS



Les cérémonies commémoratives de Francheville ont rassemblé les habitants pour honorer la mémoire des disparus.

La présence de nombreux jeunes à ces cérémonies témoigne de leur volonté de perpétuer le souvenir de ces événements.

Le 8 mai, les hommages ont été rendus au monument aux morts de Francheville, suivis d'un moment de convivialité à la salle polyvalente.

Le 11 novembre, la cérémonie a débuté de la même manière avant de se poursuivre au monument aux morts de Linxert, puis s'est conclue autour d'un verre de l'amitié dans la petite salle de ce village voisin.



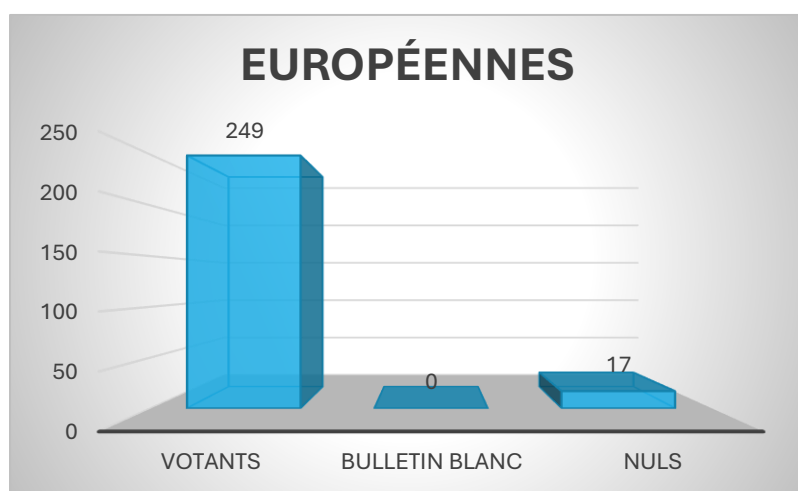
## ÉLECTIONS

Pour les élections européennes, sur 410 inscrits, 249 citoyens ont voté, avec 17 bulletins nuls et aucun blanc. Les législatives ont vu une légère augmentation de la participation avec 298 votants sur 415 inscrits, 18 bulletins nuls et là encore aucun blanc. Ces chiffres témoignent de l'engagement des habitants de Francheville dans le processus électoral.

Il est important de rappeler que pour voter, la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire, la carte d'électeur étant facultative. Les responsables du bureau de vote ont le devoir de garantir la conformité du processus, y compris le refus de voter à quiconque ne peut présenter une pièce d'identité valide.

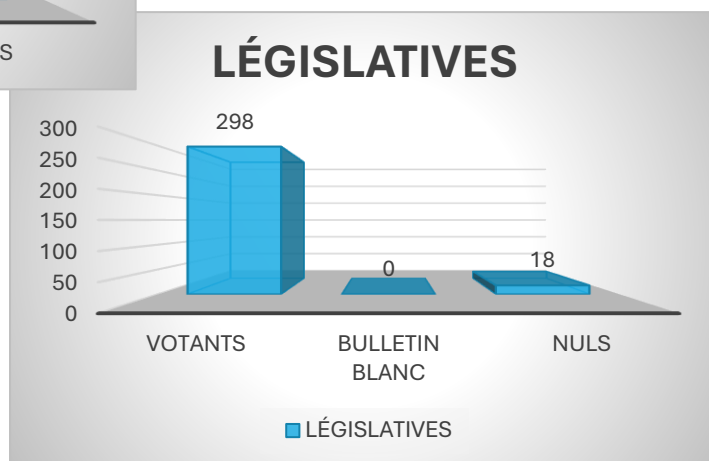
Ces élections sont l'occasion pour les citoyens de s'exprimer et de contribuer à l'orientation future de leur communauté, de leur pays et de l'Europe.

**CHAQUE VOTE COMPTE ET CHAQUE VOIX EST IMPORTANTE POUR FAÇONNER L'AVENIR.**



### Élections Communale

Utilisez le QR code ci-contre pour vérifier votre inscription sur la liste électorale de Francheville.



## NUISANCES SONORES

Aborder les problèmes de voisinage avec diplomatie est souvent la première étape recommandée avant d'envisager des mesures plus formelles.

Une conversation cordiale peut ouvrir la voie à une meilleure compréhension mutuelle et à la résolution des différends.



Parfois, les voisins ne sont pas conscients que leur comportement cause des désagréments. En exprimant ses inquiétudes de manière constructive, on peut souvent trouver un terrain d'entente et travailler ensemble pour maintenir une communauté harmonieuse.

#### EXTRAITS :

### ARRETÉ DDASS/2006 n°21 du 18 Mai 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

**Article 1.** Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de protection est interdit, de jour comme de nuit. Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à tous les

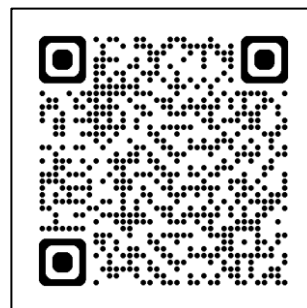
bruits de voisinage, à l'exception de ceux qui proviennent d'activités relevant d'une réglementation spécifique.

**Article 4.** Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne

pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 19h30 ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Retrouvez le document complet en scannant le QR Code ci-contre :



---

## ÉCOBUAGE

En France, l'écobuage, ou le brûlage à l'air libre des déchets verts, est une pratique strictement réglementée et souvent interdite, en particulier dans les petits villages.

Cette interdiction vise à prévenir les risques d'incendie et à protéger la qualité de l'air contre la pollution générée par la combustion des végétaux. Les habitants doivent se conformer aux

réglementations locales et aux alternatives proposées pour l'élimination des déchets verts.

---

## CHIENS ATTACHÉS EN FORÊT.

**Promenades en forêt : vous êtes obligé de tenir votre chien en laisse jusqu'au 30 juin**

Comme chaque année, à compter du 15 avril, les propriétaires de chiens ont pour obligation de ne pas détacher leurs animaux en dehors des allées forestières. L'objectif est de préserver la faune sauvage durant cette période marquée par le début de la mise-bas des mammifères et la nidification des oiseaux.

Pendant toute l'année, vous devez garder vos chiens sous surveillance lors de vos balades en forêt ; ils ne doivent pas se trouver à plus de 100 mètres de vous. Entre le 15 avril et le 30 juin, la réglementation est plus stricte : vous devez tenir vos chiens en laisse lorsque vous vous trouvez en dehors d'une allée forestière. Sont notamment considérés comme des allées forestières :

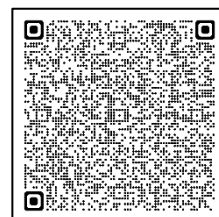
les routes ;

les chemins ;

les sentiers forestiers (sentiers de grande randonnée, chemins de promenade...).

Si vous ne respectez pas cette réglementation, vous encourez une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.

Article complet via le QR code ci-contre



## NETTOYONS LA NATURE

Le 16 mars 2024, notre village a témoigné d'un bel exemple de solidarité et d'engagement communautaire. L'opération de nettoyage annuelle a réuni de nombreux bénévoles. L'enthousiasme et la détermination ont permis de retirer des dizaines de kilos de déchets de nos rues, parcs et espaces verts.

Cette action, bien que couronnée de succès, souligne une problématique persistante : la gestion des déchets et le civisme écologique.

Les déchets abandonnés dans l'espace public ne sont pas seulement inesthétiques ; ils représentent également un danger pour l'environnement et

la faune locale. Les plastiques peuvent mettre des siècles à se décomposer, libérant des toxines et des microplastiques qui s'infiltrant dans nos sols et cours d'eau. Les conséquences sur la chaîne alimentaire et la santé humaine sont profondes et préoccupantes.



16 mars 2024



Cette année, elle a eu lieu le 22 mars.

Il est donc impératif d'adopter un comportement plus responsable en matière de gestion des déchets. Chaque habitant peut contribuer à la propreté du village en adoptant des gestes simples. Les entreprises locales peuvent également jouer un rôle en minimisant les emballages et en soutenant les initiatives de nettoyage.

L'opération de nettoyage n'est pas seulement une question de propreté ; c'est une manifestation de l'esprit communautaire et du respect

que nous portons à notre environnement.

Le pot de l'amitié qui a suivi l'événement est un symbole de cette unité et de notre engagement collectif envers un avenir plus propre et plus vert.

En tant que communauté, nous devons continuer à sensibiliser et à encourager le civisme écologique. Des campagnes d'information, des ateliers éducatifs dans les écoles, et la mise en place de sanctions pour les infractions environnementales sont autant de mesures qui peuvent

renforcer notre lutte contre la pollution.

Ensemble, faisons de notre village non seulement un lieu où il fait bon vivre, mais aussi un exemple de durabilité et de respect de la nature. Notre héritage environnemental dépend des actions que nous entreprenons aujourd'hui.

**Engageons-nous  
pour un village  
propre, pour nous et  
pour les générations  
futures.**

## LA VIE DES DÉCHETS

On dit qu'un objet est biodégradable si, laissé à l'abandon, il se décompose facilement et rapidement sous l'effet de micro-organismes (bactéries, champignons, algues). La plupart de nos déchets jetés dans la nature ne sont pas biodégradables. Autrement dit, ils disparaissent seulement après de nombreuses années.

### Chacun peut agir pour limiter cette pollution :

Jeter vos déchets ou ceux que vous voyez et que vous pouvez ramasser aux bons endroits (conteneurs spéciaux, compost...).

Éviter d'acheter des produits dits jetables ou emballés individuellement.

Réduire votre consommation, réutiliser et recycler les produits autant que possible.

Participer aux initiatives locales de nettoyage du village, des cours d'eau...

### Attention !

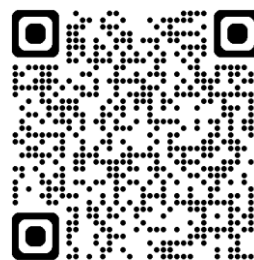
Un matériau biodégradable n'est pas forcément écologique. Certains sont issus du pétrole, une ressource non renouvelable ou de l'amidon de végétaux, comme le maïs dont la culture nécessite beaucoup d'eau.

## ORDURES MÉNAGÈRES

### CALENDRIER

Avant les vacances d'hiver, nous vous avons tous remis un tri porteur et un calendrier de collecte dans vos boîtes aux lettres.

En cas de perte, ces documents sont disponibles sur notre site internet ou à l'accueil de la mairie.



[Site internet](#)  
[Calendrier des poubelles](#)



# BAC DE TRI ET COMPOSTEUR

## BON DE COMMANDE v5

☎ 03 84 78 09 52

@ info@sictomvds.com

🌐 www.sictomvds.com

VOS COORDONNÉES : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Commune .....

Tél. .... Mail .....

INDIQUEZ OÙ VOUS SOUHAITEZ VENIR CHERCHER VOTRE COMMANDE :

☐ SCEY-SUR-SAÔNEZone artisanale  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h☐ CORBENAYRue des Ballastières  
Ouvert le lundi uniquement  
de 9h30 à 14h30 en continu☐ ANCIERRue des Prunus  
Ouvert les mardis et jeudis  
de 9h à 12h et de 14h à 17h☐ LIVRAISON

N° de tél. obligatoire : .....

 Personne à mobilité réduite : livraison gratuite à domicile sur justificatif (joindre une photocopie de votre carte d'invalidité).

VOTRE RÉGLEMENT :

☐ ChèqueÀ l'ordre du Régisseur du SICTOM  
(encaissement à réception obligatoire).☐ EspècesA Sceaux-sur-Saône uniquement, avec  
enlèvement immédiat.

## VOTRE COMMANDE

## BAC DE TRI



140 L

Prix unitaire

35 €

Quantité

TOTAL

€

240 L

50 €

€

340/360 L

85 €

€

660 L

240 €

€

## SERRURE + MONTAGE

36 €

€

## COMPOSTEUR PVC 400 L

Dimensions : L 74 x l 74 x H 84

40 €

€

## COMPOSTEUR BOIS 600 L

Dimensions : L 85 x l 70 x H 91

40 €

€

## BIOSEAU

4.50 €

€

## AÉRATEUR

3.50 €

€

## BADGE BIODÉCHETS

À PARTIR DU 3<sup>ème</sup>

5 €

€

SOUS-TOTAL (A)

€

## LIVRAISON (OPTION)

Tarif au km

Nb de km  
(aller et retour)

TOTAL LIVRAISON

0.60 €

(B)

€

TOTAL GÉNÉRAL COMMANDE (A+B)

€

> COMPOSTEUR PVC  
400 L> COMPOSTEUR BOIS  
600 L

&gt; BIOSEAU



&gt; AÉRATEUR



&gt; SERRURE

Date : ..... / ..... / .....

Signature : .....



SIÈGE DU SICTOM  
Zone artisanale  
70360 SCEY-SUR-SAÔNE  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h

PERMANENCE  
Route des Ballastières  
70320 CORBENAY  
Ouvert les lundis  
de 9h30 à 14h30

PERMANENCE  
Rue des Prunus  
70100 ANCIER  
Ouvert les mardis et jeudis  
de 9h à 12h et de 14h à 17h



## UTILISATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Le SICTOM du Val de Saône, responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que le traitement n'est licite que dans la mesure où il est nécessaire à l'exécution d'un contrat pour la finalité spécifiée dans le présent document, conformément au b) de l'article 6 du règlement général sur la protection des données (RGPD) ;

Les données recueillies sont nécessaires pour traiter votre commande.

Elles sont exclusivement destinées à votre Service de Gestion Comptable.

En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant.

Ces données sont conservées pendant une durée illimitée.

## VOS DROITS

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (dite « Informatique et Libertés ») modifiée ainsi qu'aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 « RGPD », vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation des informations vous concernant ; du droit à la portabilité de vos données et du droit de définir le sort de vos données après votre mort et de choisir à qui la collectivité devra communiquer (ou non) les données à caractère personnel concernées.

Pour toute demande d'exercice de droit ou pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, vous devez vous adresser à [info@sictomvds.com](mailto:info@sictomvds.com). Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

## POUR ALLER PLUS LOIN

Pour plus d'informations sur la protection des données à caractère personnel ou si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés ou que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme à la réglementation en vigueur, vous pouvez consulter le site internet de la CNIL ou introduire une réclamation auprès d'elle : <https://www.cnil.fr/>

Vous pouvez également contacter le Délégué à la Protection des Données de la collectivité via le formulaire de contact suivant : <https://www.agirhe.cdg54.fr/TDB/rgpd.aspx>

### COUPONS SPORT



La commune de Francheville offre une opportunité fantastique pour les amateurs de sport :

le remboursement en coupon sport d'une valeur de 50€. Cette initiative encourage la pratique sportive en facilitant l'accès à diverses activités et clubs locaux. Pour bénéficier de cette offre, il suffit de présenter une licence sportive valide.

Pour plus d'informations sur les activités sportives disponibles à Francheville et les modalités d'inscription, vous pouvez visiter le site de la mairie de Francheville.

C'est une belle initiative qui mérite d'être mise en lumière, car elle contribue à la vitalité et à la santé de la population locale.



**N'hésitez pas à profiter de cette offre et à vous engager dans le sport de votre choix !**



### VOYAGE SCOLAIRE

Le conseil municipal reconnaît l'importance des voyages scolaires dans le parcours éducatif des élèves. Dans cette optique, il accorde une subvention de 50 euros par élève participant, sous réserve de la présentation d'un justificatif de participation, rendant ces expériences plus accessibles financièrement aux familles.

### COMPOSTEUR

La commune de Francheville met en place une aide financière pour encourager le compostage. En effet, elle vous rembourse 15€ sur l'achat d'un composteur en bois, proposé par le SITCOM.

Pour bénéficier de cette aide, il suffit de présenter votre facture à la mairie.

Un composteur par an et par foyer est pris en charge.



> COMPOSTEUR BOIS  
600 L

**Bon de commande en page 15**

### RÉCUPÉRATEUR D'EAU



Les habitants de Francheville souhaitant s'équiper d'un récupérateur d'eau de pluie peuvent bénéficier d'une aide communale de 50€.

Pour en faire la demande, il convient de se présenter en mairie muni d'une facture d'achat attestant d'un réservoir d'une contenance minimale de 300 litres, d'un RIB et d'une pièce d'identité.

## CARTE AVANTAGE JEUNE

La Carte Avantages Jeunes offre des réductions et des gratuités dans les domaines de la culture, des loisirs, du sport et de la vie quotidienne aux jeunes scolarisés de **6 à 25 ans vivant dans la commune**.

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire cette action et offrira la nouvelle carte dès septembre prochain.

Pour en bénéficier, nous vous invitons à nous retourner le coupon de réservation à la mairie avant le 9 mai 2025, accompagné **d'une photo d'identité** avec leur **nom et prénom** au dos.



Les coupons reçus après cette date ne seront pas pris en compte.

56 CARTES ONT ÉTÉ DISTRIBUÉES EN 2024

|                                                                                                                                          |                                   |                                    |                                             |                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------|
| Nom :                                                                                                                                    |                                   | Prénom :                           |                                             |                                   |
| Date de naissance :                                                                                                                      |                                   |                                    |                                             |                                   |
| Adresse :                                                                                                                                |                                   |                                    |                                             |                                   |
| N° de téléphone :                                                                                                                        |                                   | Email :                            |                                             |                                   |
| Statut :                                                                                                                                 | <input type="checkbox"/> Écolier  | <input type="checkbox"/> Collégien | <input type="checkbox"/> Lycéen             | <input type="checkbox"/> Étudiant |
|                                                                                                                                          | <input type="checkbox"/> Apprenti | <input type="checkbox"/> Actif     | <input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi | <input type="checkbox"/> Autre    |
| Pièces à joindre : photo d'identité (avec nom prénom au dos), certificat de scolarité ...<br>À retourner à la mairie avant le 9 mai 2025 |                                   |                                    |                                             |                                   |

|                                                                                                                                          |                                   |                                    |                                             |                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------|
| Nom :                                                                                                                                    |                                   | Prénom :                           |                                             |                                   |
| Date de naissance :                                                                                                                      |                                   |                                    |                                             |                                   |
| Adresse :                                                                                                                                |                                   |                                    |                                             |                                   |
| N° de téléphone :                                                                                                                        |                                   | Email :                            |                                             |                                   |
| Statut :                                                                                                                                 | <input type="checkbox"/> Écolier  | <input type="checkbox"/> Collégien | <input type="checkbox"/> Lycéen             | <input type="checkbox"/> Étudiant |
|                                                                                                                                          | <input type="checkbox"/> Apprenti | <input type="checkbox"/> Actif     | <input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi | <input type="checkbox"/> Autre    |
| Pièces à joindre : photo d'identité (avec nom prénom au dos), certificat de scolarité ...<br>À retourner à la mairie avant le 9 mai 2025 |                                   |                                    |                                             |                                   |

## SYNDICAT DES BEIGES

5 rue de la Mairie – 70300 Citeurs

03 84 94 74 50 (Secrétariat)

06 08 51 44 55 (Fontainiers)

[contact@syndicat-beiges.fr](mailto:contact@syndicat-beiges.fr)

ouvert le lundi et jeudi de 9h00 à 12h00

### VOS MODALITÉS DE PAIEMENT ÉVOLUENT

Optez pour le prélèvement automatique auprès du Syndicat des Beiges.  
Simplifiez-vous la vie ! Plus besoin de vous soucier du paiement, celui-ci est automatique.  
Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le secrétariat par téléphone ou par email.

### FACTURE D'EAU POTABLE

Prélèvements effectués 2 fois / an pour le paiement de vos factures.  
Une facture d'acompte et une facture de solde envoyées à votre domicile avant le prélèvement.

### POUR EN BÉNÉFICIER

Compléter le mandat de prélèvement SEPA (en page 18) et joindre un RIB (Relevé d'Identité Bancaire).  
Retourner vos documents complétés par courrier ou email au Syndicat des Beiges.



# MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) (NOM DU CREANCIER) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de (NOM DU CREANCIER).

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 18 ZZZ 503504

## DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

## DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : SYND AEP DES BEIGES

Adresse : MAIRIE

Code postal : 70300

Ville : CITERS

Pays : FRANCE

## DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

### IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

I B A N

### IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

( )

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Y

Paiement ponctuel Y

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

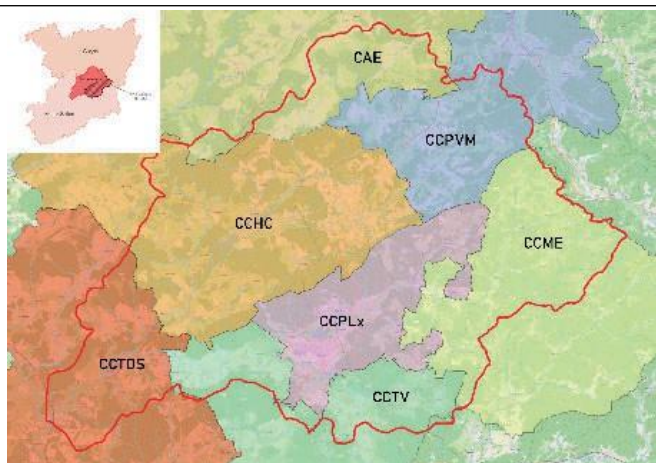
### Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par (NOM DU CREANCIER). En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec (NOM DU CREANCIER).

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

# SMBVL Lanterne

## AGIR POUR L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ



Son objectif principal est de réserver les milieux aquatiques tout en gérant les risques liés à l'eau.

### Les compétences du SMBVL

Le SMBVL exerce les missions liées à la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- Entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- Protection contre les inondations et contre la mer
- Protection et restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines

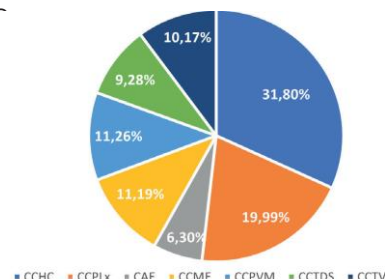
Le syndicat est également chargé du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la nappe du Breuchin. Cet outil planifie les actions pour préserver la qualité et la quantité de l'eau.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Lanterne (SMBVL), créé en février 2024, succède au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Lanterne (SMAL). Il intervient sur un territoire de 1 044 km², couvrant 7 communautés de communes réparties sur deux départements et régions : CC de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM), CC du Triangle Vert (CCTV), CC Terres de Saône (CCTDS), CC du Pays de Luxeuil (CCPLx), CC des Milles Étangs (CCME), CC de la Haute Comté (CCHC), CA d'Épinal (CAE).

### CONTRIBUTIONS ET REPRÉSENTATIVITÉ DES EPCI

Les contributions des membres et le nombre de délégué représentant chaque EPCI au conseil syndical ont été définis selon une clé de répartition prenant en compte 3 critères (comptant pour 1/3 chacun) :

- La population totale de l'EPCI (lorsque le centre bourg de la commune est présent sur le BV de la Lanterne)
- La superficie de l'EPCI située sur le BV de la Lanterne
- Le linéaire de berge présent sur le BV de la Lanterne



## UN TERRITOIRE RICHE EN BIODIVERSITÉ

Le bassin versant de la Lanterne regroupe de nombreux milieux aquatiques : rivières, nappes alluviales, ruisseaux, prairies inondables, forêts alluviales, étangs, tourbières, zones humides....

Ce qui en fait un milieu riche en biodiversité mais également une ressource en eau importante pour les différents usages, notamment pour l'alimentation en eau potable.

### Réseau hydraulique principal :

- La Lanterne (84 km),
- La Semouse (51 km),
- Le Breuchin (40 km),
- Et plusieurs affluents.

### Patrimoine naturel - On retrouve sur son territoire :

- Des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique (ZNIEFF),
- 2 grands sites Natura 2000 (Vallée de la Lanterne et Plateau des 1000 Étangs),
- Un Parc Naturel Régional (PNR du Ballon des Vosges),
- Des Arrêtés de Protection de Biotores pour les écrevisses à pattes blanches et les truites fario.

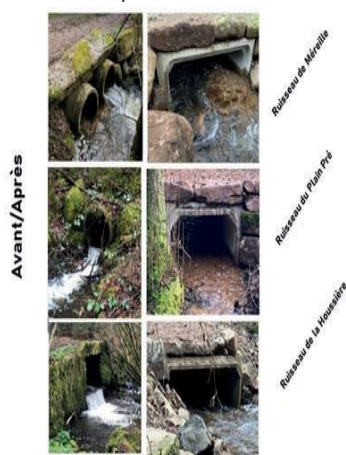
## RÉALISATIONS 2024

### • Travaux de restauration de la continuité sur 3 ouvrages hydrauliques de 3 affluents de la Combeauté

Localisation : Communes du Val-d'ajol et du Girmont-Val- d'Ajol (ruisseaux de Méréille, de Plain Pré et de la Houssière)

Pression : Busages routiers faisant obstacle au passage des espèces piscicoles et des sédiments (chute d'eau à l'aval im- médiat des ouvrages)  
Mesures mises en place : Remplacement des buses/dalots par des ponts cadres

Coût du projet : 114 632,38 € HT  
Autofinancement : 22 927,38 € HT  
Subvention AERMC : 80 242 €  
Subvention Département 88 : 11 463€



### • Étude de danger du système d'endiguement de la digue de Breuches

Localisation : Commune de Breuches les Luxeuil (Le Breuchin) Pression : Présence d'une digue communale

Mesures mises en place : Réalisation d'une étude de danger

Coût du projet : 49 712 € HT / Autofinancement : 17 857,25 € HT Subvention FPRNM : 31 854,75 €

### • Analyse juridique sur les conventions du SMBVL

Localisation : Communes de Mersuay, Baudoncourt et Bassigney (La Lanterne)

Pression : Anciennes conventions mises en place entre des privés et l'ancien syndicat, transférées lors de sa transformation au SMBVL  
Mesures mises en place : Analyse des conventions pour connaître les actions de chacun et réécriture ou dénonciation

Coût du projet (phase 1) : 7 500 € HT  
Autofinancement : 3 750 € HT  
Subvention AERMC : 3 750 €

### • Étude de restauration de la continuité sur 2 ouvrages hydrauliques sur l'Augronne

Localisation : Commune de Plombières-les- Bains (L'Augronne)

Pression : Ouvrages empêchant la continuité piscicole et sédimentaire sur l'Augronne  
Mesures mises en place : Réalisation d'une étude de faisabilité

Coût du projet : 51 813,50 € HT Autofinancement : 15 568,5 HT  
Subvention AERMC : 36 245 €

Les cotisations appelées pour l'année 2024 auprès des membres étaient de 235 000 €

|       |        |             |
|-------|--------|-------------|
| CAE   | 6,30%  | 14 805,00 € |
| CCHC  | 31,80% | 74 730,00 € |
| CCME  | 11,19% | 26 296,50 € |
| CCPLX | 19,99% | 46 976,50 € |
| CCPVM | 11,26% | 26 461,00 € |
| CCTDS | 9,28%  | 21 808,00 € |
| CCTV  | 10,17% | 23 899,50 € |

## LES GRANDS PROJETS 2025

- **Restauration du Vay de Brest** : Études et travaux sur le Vay de Brest pour restaurer les fonctions hydromorphologiques de ce ruisseau.
- **Continuité écologique** : Étude sur le barrage de Mersuay pour envisager son abaissement ou son retrait.
- **Adaptation au changement climatique** : Étude prospective sur les ressources en eau dans le bassin de la Lanterne.
- **Labellisation EPAGE** : Renforcement du rôle du SMBVL comme acteur clé de la gestion de l'eau.



### Engagement collectif

Le SMBVL ne travaille pas seul. Le succès des projets repose sur une collaboration où chacun joue un rôle dans l'entretien des cours d'eau, la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques.

- **Propriétaires riverains** : Assurent l'entretien régulier des cours d'eau privés (lit, berge, ripisylve) et prennent des mesures de protection contre les inondations sans aggraver le risque pour autrui.
- **Propriétaires de plans d'eau** : Responsables de l'entretien et du bon fonctionnement des plans d'eau et de leurs systèmes d'alimentation et de rejet.
- **Propriétaires d'ouvrages hydrauliques** : Veillent à la surveillance et à l'entretien des ouvrages (barrages, canaux, digues...) pour garantir sécurité et pérennité.
- **Maire et commune** : Conservent des pouvoirs de police, assurent information, prévention et secours, et entretiennent les ouvrages et parcelles communales riveraines.
- **État** : Organise les secours en soutien aux maires en cas de crise et gère les demandes de travaux en rivière via la DDT.
- **Département** : Responsable de l'entretien des ouvrages départementaux.

## LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DE LA NAPPE DU BREUCHIN

La nappe alluviale du Breuchin est une ressource essentielle qui alimente en eau de nombreuses communes, sur et hors du bassin de la Lanterne. Sa forte utilisation pouvant créer des déséquilibres, un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) a été mis en place.

Il s'agit d'un outil de planification qui s'appuie sur 4 grands enjeux en lien avec la ressource en eau :

- La gestion de l'équilibre quantitatif de la ressource ;
- La préservation de la qualité de l'eau ;
- La restauration et préservation des fonctionnalités des cours d'eau et milieux aquatiques ;
- La mise en cohérence de l'aménagement du territoire avec la préservation de la ressource.

Via ses documents, le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et son règlement, il définit des missions diverses à engager par les acteurs du territoire, ainsi que des règles à respecter afin d'atteindre un bon état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau.

Son territoire s'étend sur une partie du bassin versant de la Lanterne. Le SAGE est animé par une Commission Locale de l'Eau (CLE) regroupant différents organismes (services de l'État, Syndicats d'eau, représentants de communes et d'associations...) qui veillent à la réalisation et l'avancement des missions et l'application des règles du SAGE.

Pour permettre une meilleure cohérence au niveau du territoire et de la gouvernance, il est prévu, lors de la prochaine révision du SAGE, de réaliser une demande d'extension du périmètre de celui-ci afin que celui-ci corresponde au bassin versant de la Lanterne.

### CONTACT

Aurélien BELLE – Technicien GEMAPI

Léa GARNERET – Technicienne GEMAPI

Animatrice SAGE Breuchin

Siège : 57 rue des Ballastières, 70320 CORBENAY

E-mail : [syndicat.lanterne@gmail.com](mailto:syndicat.lanterne@gmail.com)

Téléphone : 06.31.55.36.33

L'APAME70 est une association qui regroupe les propriétaires et passionnés des Mille Étangs. Elle a pour but de protéger ce patrimoine emblématique des Vosges du Sud. Ils œuvrent pour l'intérêt des étangs, en les valorisant auprès de l'administration et des comités associatifs de gestion de l'eau (CLE...)

Le site de l'APAME70 (<https://www.apame70.fr>) offre aux membres un espace réservé avec des données techniques sur la gestion des étangs, une foire aux questions et des petites annonces. Les utilisateurs peuvent rechercher rapidement des informations en utilisant la loupe sur l'écran.

L'association organise également des événements et publie des articles sur les étangs et leur gestion. Par exemple, elle a récemment publié un article sur la nouvelle orientation favorable aux étangs piscicoles dans la loi d'orientation agricole, ainsi qu'un article sur la thèse de Léo Girard sur les étangs piscicoles et les services écosystémiques.

*L'APAME70 est une association dynamique qui travaille à la protection et à la valorisation des étangs des Vosges du Sud. Si vous êtes un citoyen propriétaire ou simplement passionné par les étangs, n'hésitez pas à rejoindre l'association.*

Le samedi 29 mars a été marqué par une réunion d'information d'une importance capitale pour les citoyens propriétaires d'étangs. Cet événement a rassemblé plus de 250 personnes désireuses de mieux comprendre les complexités des réglementations en vigueur qui encadrent leurs droits et leurs devoirs spécifiques. La rencontre a permis de démystifier certains aspects souvent obscurs de ces législations, offrant ainsi aux participants une clarté essentielle pour la gestion responsable de leurs étendues d'eau privées. Les discussions ont porté sur un large éventail de sujets, allant des obligations administratives liées à la déclaration et à l'entretien des étangs, aux responsabilités en matière de préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau. Les intervenants ont souligné l'importance de se conformer aux normes établies pour éviter d'éventuelles sanctions et pour contribuer à la protection de l'environnement local. L'atmosphère studieuse et l'intérêt manifesté par l'audience ont témoigné de la prise de conscience croissante des enjeux environnementaux et légaux associés à la possession d'un étang. Suite à cette session informative, les participants ont eu l'occasion de poursuivre les échanges de manière conviviale autour d'un verre, favorisant le partage d'expériences entre propriétaires concernés.



ASSOCIATION DES  
PROPRIÉTAIRES ET AMIS DES  
MILLE ÉTANGS

**Vous aimez les étangs,  
vous souhaitez les valoriser  
ou approfondir vos  
connaissances dans ce  
domaine,  
rejoignez nous.**

**[www.apame70.fr](http://www.apame70.fr)  
[contact@apame70.fr](mailto:contact@apame70.fr)  
Président 06 74 96 53 54**



Retrouver ci-contre le site internet  
<https://www.apame70.fr>



60 ans après la loi créant les agences de l'eau, leurs nouveaux programmes d'intervention (2025-2030) s'appuient sur une ambition et des moyens renforcés. Avec une capacité d'aide de plus de 2 milliards d'euros par an, ils soutiendront la transition écologique des territoires pour répondre aux défis de la restauration du bon état des eaux, de la reconquête de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique.

### ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

**Atteindre le bon état des eaux :** seulement 44 % des masses d'eau sont actuellement en bon état, alors que l'objectif européen est de 100 % d'ici 2027. Il est donc nécessaire de réduire massivement les pollutions (assainissement, industrie, agriculture).

**Adapter les territoires au changement climatique :** il faut réduire de 10 % les prélèvements d'eau d'ici 2030, en agissant sur les économies d'eau dans tous les secteurs, la réduction des fuites, la réutilisation des eaux usées et la substitution des ressources.

**Préserver et restaurer les zones humides et les rivières :** ces écosystèmes sont essentiels pour faire face aux sécheresses et aux fortes précipitations. Il est important de renaturaliser les cours d'eau et de favoriser les solutions fondées sur la nature.

**Limitier l'érosion de la biodiversité :** la protection et la restauration des habitats sont une priorité, afin de préserver les espèces et de rétablir les trames vertes et bleues.

**Garantir un approvisionnement en eau potable de qualité :** il faut agir sur la rareté et la dégradation des ressources, en soutenant la gestion durable, en modernisant les infrastructures et en protégeant les aires d'alimentation de captage.

### AXES STRATÉGIQUES

**Réduction des pollutions :** 1,2 milliard d'euros par an seront consacrés à la réduction des pollutions, qu'elles soient agricoles, industrielles ou liées à l'assainissement.

**Sobriété hydrique :** le programme vise à réduire les prélèvements d'eau, en agissant sur tous les usages et en favorisant une gestion concertée de la ressource.

**Restauration des milieux aquatiques :** les zones humides et les rivières seront au cœur des actions, avec un accent sur la renaturation et la préservation des fonctionnalités des sols.

**Préservation de la biodiversité :** le programme soutiendra la protection et la restauration des habitats, ainsi que la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

**Eau potable :** des actions seront menées pour garantir la qualité et la disponibilité de l'eau potable, en protégeant les captages et en modernisant les infrastructures.

Ce programme ambitieux doit permettre d'accélérer la transition écologique des territoires et de répondre aux enjeux majeurs de l'eau, dans un contexte de changement climatique et d'atteinte des objectifs environnementaux européens.

Nous vous informons donc d'importants changements concernant la redevance de l'eau à partir de 2025. De nouvelles réglementations entreront en vigueur, avec pour objectif

d'améliorer la gestion de l'eau et de moderniser nos infrastructures.

Ces changements comprendront une augmentation des tarifs de la redevance, justifiée par les investissements nécessaires pour garantir la qualité de l'eau, rénover nos réseaux et préserver nos ressources. La nouvelle structure de redevance comprendra des tarifs révisés pour la consommation, ainsi que des contributions pour l'assainissement et la préservation de nos ressources en eau.



## Facture d'eau jusqu'en 2024

| FACTURE 2024                                            | Quantité<br>m3 | Prix unitaire<br>€ HT | Montant<br>€ HT | Montant<br>€ TTC | Taux TVA<br>% |
|---------------------------------------------------------|----------------|-----------------------|-----------------|------------------|---------------|
| <b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>                            |                |                       | <b>193,73</b>   | <b>204,38</b>    |               |
| ABONNEMENT                                              |                |                       |                 |                  |               |
| Part collectivité                                       |                |                       | 6,58            | 6,94             | 5,5           |
| CONSUMMATION                                            |                |                       |                 |                  |               |
| Part eau potable                                        | 120            | 1,485                 | 178,20          | 188,00           | 5,5           |
| Part Agence de l'Eau Préservation Ressource *           | 120            | 0,075                 | 8,95            | 9,44             | 5,5           |
| <b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>            |                |                       | <b>174,84</b>   | <b>192,32</b>    |               |
| Part collecte                                           | 120            | 0,323                 | 38,76           | 42,64            | 10            |
| Part épuration                                          | 120            | 1,134                 | 136,08          | 149,69           | 10            |
| <b>ORGANISMES PUBLICS</b>                               |                |                       | <b>54,00</b>    | <b>57,83</b>     |               |
| Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)             | 120            | 0,29                  | 34,80           | 36,71            | 5,5           |
| Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) | 120            | 0,16                  | 19,20           | 21,12            | 10            |
| <b>TOTAL HT</b>                                         |                |                       | <b>422,57</b>   |                  |               |
| <b>MONTANT TVA</b>                                      |                |                       | <b>31,97</b>    |                  |               |
| <b>TOTAL TTC</b>                                        |                |                       |                 | <b>454,54</b>    |               |

\* Taux prélèvement eau potable agence de l'eau = 0,0466 € x coefficient perte et impayé 1,6 (coefficient à fixer par la collectivité en fonction de ses éléments de contexte)

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



Une restructuration des factures est à prévoir : la section "Organismes Publics" gagnera en précision et la ligne "Lutte contre la pollution" disparaîtra.

Document complet :



## Facture d'eau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025

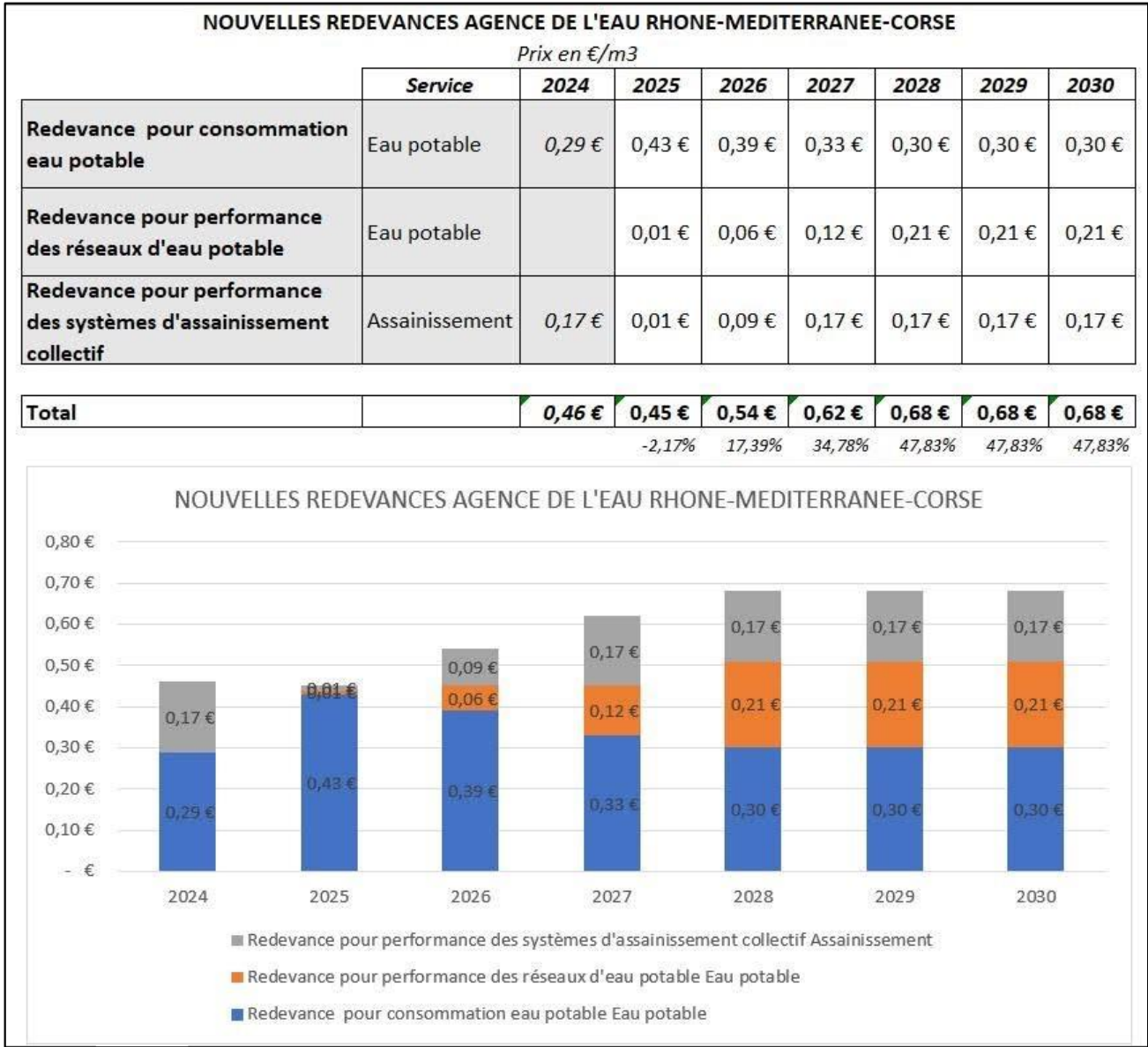
| FACTURE 2025                                                          | Quantité<br>m3 | Prix unitaire<br>€ HT | Montant<br>€ HT | Montant<br>€ TTC | Taux TVA<br>% |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------------|-----------------|------------------|---------------|
| <b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>                                          |                |                       | <b>184,78</b>   | <b>194,94</b>    |               |
| ABONNEMENT                                                            |                |                       |                 |                  |               |
| Part collectivité                                                     |                |                       | 6,58            | 6,94             | 5,5           |
| CONSUMMATION                                                          |                |                       |                 |                  |               |
| Part eau potable                                                      | 120            | 1,485                 | 178,20          | 188,00           | 5,5           |
| <b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>                          |                |                       | <b>174,84</b>   | <b>192,32</b>    |               |
| Part collecte                                                         | 120            | 0,323                 | 38,76           | 42,64            | 10            |
| Part épuration                                                        | 120            | 1,134                 | 136,08          | 149,69           | 10            |
| <b>ORGANISMES PUBLICS</b>                                             |                |                       | <b>62,95</b>    | <b>66,46</b>     |               |
| Consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)                          | 120            | 0,43                  | 51,60           | 54,44            | 5,5           |
| Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)               | 120            | 0,01                  | 1,20            | 1,27             | 5,5           |
| Performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'Eau) | 120            | 0,01                  | 1,20            | 1,32             | 10            |
| Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau) *               | 120            | 0,075                 | 8,95            | 9,44             | 5,5           |
| <b>TOTAL HT</b>                                                       |                |                       | <b>422,57</b>   |                  |               |
| <b>MONTANT TVA</b>                                                    |                |                       | <b>31,16</b>    |                  |               |
| <b>TOTAL TTC</b>                                                      |                |                       |                 | <b>453,73</b>    |               |

Modulation de la performance : 0,2 pour l'eau potable et 0,3 pour l'assainissement

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



Vous pouvez retrouver ci-dessous un exemple avec l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse dont nous dépendons :



SMBVL - LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA LANTERNE



L'arrêté portant modification de la constitution de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la nappe du Breuchin



Site internet :  
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la nappe du Breuchin

*La composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la nappe du Breuchin, tel que défini à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 16 mars 2021 susvisé et modifiée :*

**A/ pour le Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux, comme suit :**

- Madame Marie Claire THOMAS, conseillère régionale, représentant le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté,
- Monsieur Laurent SEGUIN, président, représentant le Conseil départemental de la Haute-Saône,
- Monsieur Laurent JACQUIN, vice-président, représentant le Parc naturel régional des ballons des Vosges,
- Monsieur Landry LÉONOR, président, représentant l'Établissement public territorial de bassin Saône et Doubs,
- Monsieur Jean-François MOLITOR, président, représentant le Syndicat mixte des eaux du Breuchin,
- Monsieur Cyril LUZET, président, représentant le Syndicat intercommunal des eaux de Breuches,
- Monsieur Bruno HEYMANN, vice-président, représentant la Communauté de communes des 1000 Étangs,
- Monsieur Alain SCHELLE, vice-président, représentant la Communauté de communes du pays de Luxeuil,
- Monsieur Raymond BILQUEZ, délégué titulaire, représentant la Communauté de communes du Triangle Vert,

**Membres nommés sur proposition de l'association départementale des maires**

- Monsieur Jean-Marie BRINGOUT, maire de la commune d'Adelans-et-le-Val-de-Bithaine,
- Monsieur Éric PETITJEAN, maire de la commune de Froideconche,
- Monsieur Jean-Marie BRICE, maire de la commune de La Montagne,
- Monsieur Hervé CLÉMENT, 1er adjoint de la commune de Faucogney-Et-la-Mer,
- Monsieur Fabrice BARASSI, 3e adjoint de la commune de Francheville,
- Monsieur Loïc LABORIE, adjoint au maire de la commune de Luxeuil-les-Bains,
- Monsieur Henri SAINTIGNY, maire de la commune de Servance-Miellin,
- Monsieur Alain CANDIDO, adjoint au maire de la commune de Villers-lès-Luxeuil,
- Monsieur Yves PETRONELLI, adjoint au maire de la commune de Mélisey,

**B/ pour le collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées, comme suit :**

- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Saône, ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Saône, ou son représentant,
- Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Bourgogne Franche-Comté, ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des Propriétaires et Amis des Mille Etangs (APAME) 70, ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Haute-Saône, ou son représentant,
- Madame la Présidente de l'association France Nature Environnement Haute-Saône, ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Union fédérale des consommateurs-que choisir de la Haute-Saône, ou son représentant,
- Madame la Présidente de France hydro-électricité, ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'UNICEM Bourgogne-Franche-Comté, ou son représentant.

## CHABLIS

La gestion efficace des ventes de chablis est cruciale pour le bon fonctionnement de toute opération forestière. La présence de Mme DAVAL Alicia pour l'encaissement témoigne de l'importance accordée à la rigueur dans le processus de vente.

L'initiative de modifier le déroulement de la distribution en exigeant le paiement au moment même de la distribution et en y associant le tirage au sort est une approche qui vise à renforcer la responsabilité et à assurer que les transactions soient réalisées de manière équitable et ponctuelle.



La mairie est heureuse de mettre à disposition de ses habitants une bibliothèque en libre accès, située dans son hall d'entrée.

Ce nouvel espace culturel offre à tous la possibilité de découvrir et d'emprunter gratuitement une grande variété de livres, allant des romans aux documentaires en passant par les bandes dessinées et les ouvrages jeunesse.

Cette initiative vise à promouvoir la lecture et l'accès à la culture pour tous, dans un lieu central et convivial.

Les habitants peuvent ainsi profiter de ce service lors de leurs passages en mairie, ou venir spécialement pour choisir leurs prochaines lectures.

### Extrait du règlement :

Elle est ouverte 7j/7 de 08h00 à 19h00 afin de donner une deuxième vie aux livres.

Les livres que vous trouverez dans cette cabane ont tous une lettre (F) pour qu'il soit facilement retrouvé chez vous lors de vos emprunts.

Déposez les ouvrages que vous souhaitez partager.

Un livre vous plaît ? Lisez-le sur place ou emportez-le. Ensuite, vous avez le choix :

Le conserver ou le rapporter pour que d'autres en profitent également, avec pourquoi pas une note à l'attention du prochain lecteur.

Quelques règles de bon usage :

- prendre soin des livres que vous empruntez,
- ne pas déposer plus de 3 livres à la fois dans la cabane,
- les livres déposés doivent être en bon état,

tout ouvrage à caractère religieux, raciste ou pornographique sera retiré.

Bonne lecture !

## RECENSEMENT POPULATION



Notre commune dynamique et en constante évolution, s'est activement préparée pour le recensement de sa population en 2025. Cette opération d'envergure est essentielle pour mieux connaître les besoins et les attentes de la population.

Au cœur de cette opération, Mme Cuney Emilie, coordinatrice du recensement, a veillé au bon déroulement de l'opération. Elle a assuré la formation des agents recenseurs, la distribution des documents, et le suivi des données collectées.

Mme Beudet Françoise, agent recenseur, a joué un rôle crucial. Sa mission a consisté à recenser l'ensemble des habitants de Francheville, en se rendant au domicile de chacun pour collecter les informations nécessaires.



### Le Recensement : Un Enjeu Crucial pour l'Avenir de Francheville

Les données issues du recensement sont indispensables pour :

- **Déterminer la population officielle de Francheville** : Cette information est essentielle pour le calcul des dotations financières de la commune, et pour la planification des politiques publiques.
- **Mieux connaître les caractéristiques de la population** : Âge, profession, niveau de vie, modes de transport, etc. Ces données permettent d'adapter les services proposés aux habitants.
- **Anticiper les besoins futurs** : En matière de logements, d'écoles, de transports, de services de santé, etc.

### Participez au Recensement : Un Acte Citoyen

Chaque habitant de Francheville a été invité à participer activement au recensement, en répondant aux questions de l'agent recenseur, ou en remplissant le formulaire en ligne. Votre participation a été essentielle pour l'avenir de notre commune.

### La commune compte désormais 500 habitants

MERCI

à vous d'avoir participé au recensement. C'est important de savoir ce dont notre village a besoin. MERCI aux personnes qui ont accueilli Mme Beudet, aussi à ceux qui ont répondu sur internet. C'est une façon moderne et efficace de faire le recensement.

Et bien sûr, à vous tous d'avoir pris le temps de répondre.



## Vous êtes français et vous avez 16 ans ? Pensez au recensement citoyen !

Tous les jeunes Français doivent participer à la **Journée défense et citoyenneté (JDC)**. Sans cette participation, les inscriptions aux examens scolaires, concours et permis de conduire peuvent être refusés.

**Alors, faites-vous recenser sans tarder !**



*L'organisation de ma JDC,  
maintenant c'est en ligne !*



| LES ÉTAPES                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Entre <b>16 ans</b><br>et <b>16 ans + 3 mois</b>                                                                                                                                                                                | <b>Faites-vous recenser</b> en mairie de votre domicile, muni de votre pièce d'identité française (et autres nationalités éventuellement), ainsi que du livret de famille.<br><b>Communiquez vos N° de téléphone et adresse mél, afin de faciliter nos échanges.</b>                                                                                                                                             |
| <b>4 mois</b> après votre recensement<br>( <b>délai à respecter</b> )                                                                                                                                                           | Depuis un ordinateur uniquement, vous pouvez si vous le souhaitez, créer votre compte sur <a href="http://www.majdc.fr">www.majdc.fr</a> * en utilisant l'adresse mél renseignée lors du recensement. Ce compte vous permettra de contacter le Centre du Service National et de la Jeunesse de Besançon quatre mois après votre recensement, de télécharger votre convocation et d'être guidé jusqu'au site JDC. |
| <b>8 à 12 mois</b> après le recensement en mairie                                                                                                                                                                               | Vous êtes convoqué à votre JDC, par voie postale ou via <a href="http://www.majdc.fr">www.majdc.fr</a> .<br>Vous <b>participez</b> à la JDC, et y <b>recevez</b> votre <b>certificat de participation</b>                                                                                                                                                                                                        |
| <p><b>Conservez toujours les originaux de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Votre attestation de recensement</li> <li>• Votre certificat de participation à la Journée défense et citoyenneté (JDC)</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

### JUSTIFICATIFS EXIGÉS :

**Avant  
18 ans**



**POUR LES EXAMENS ET CONCOURS**

**Après  
18 ans**



**Dès  
17 ans**



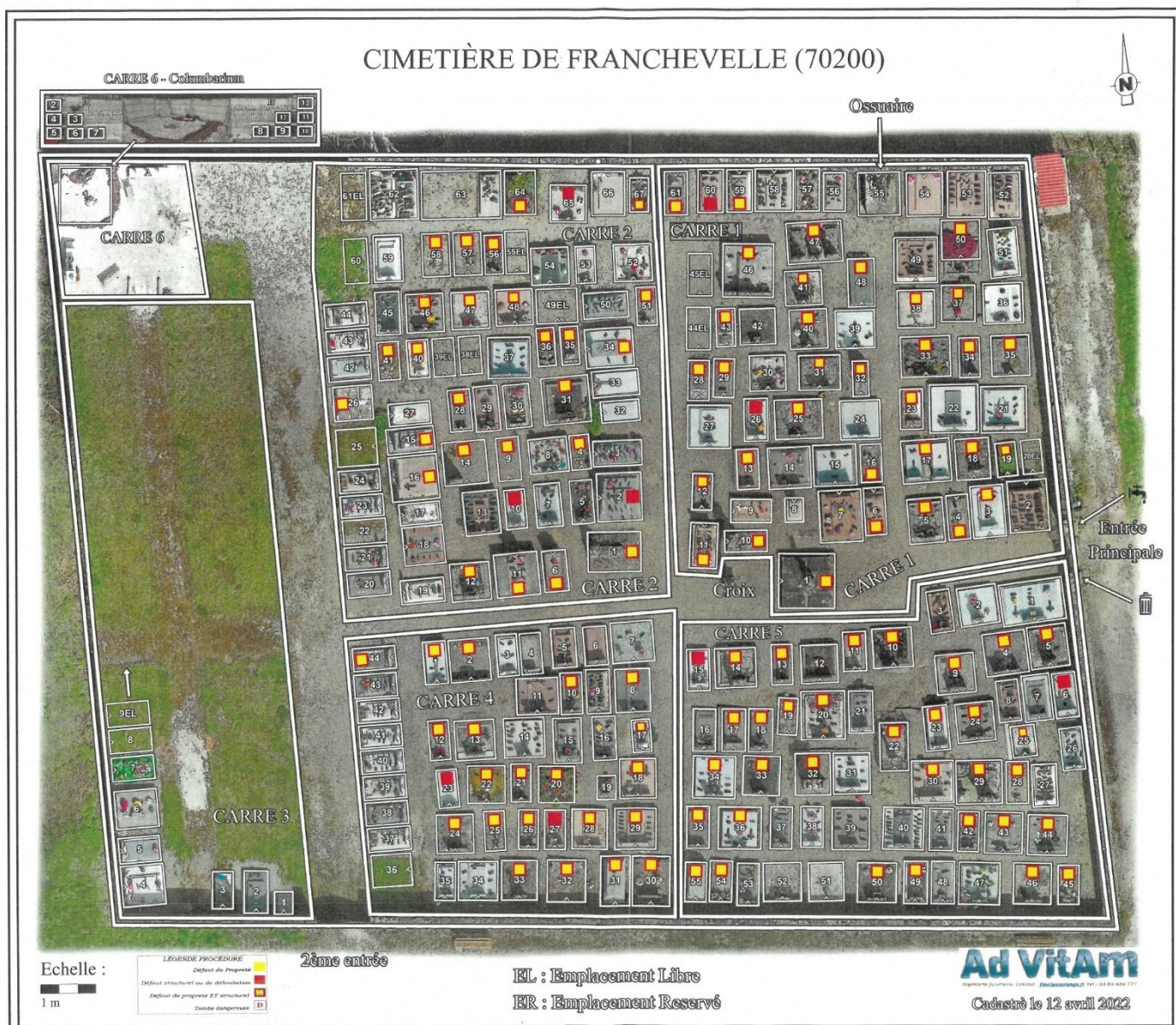
**PERMIS DE CONDUIRE**

Renseignements et contacts :  
Centre du service national et de la Jeunesse - Besançon (pour les départements 25,39,70,90)  
Tél 09 70 84 51 51 - [csnj-besancon.trait.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csnj-besancon.trait.fct@intradef.gouv.fr)

## CIMETIÈRE

Nous avons entrepris des travaux de réhabilitation au sein de notre cimetière. Ces travaux comprennent la rénovation des tombes anciennes, et nous avons pris contact avec les propriétaires pour les accompagner dans la mise en conformité de leurs concessions. La sécurité de tous étant notre priorité, ces actions sont également nécessaires pour prévenir tout risque

d'accident. La Mairie travaille en étroite collaboration avec la société AD VITAL FINALYS pour assurer le bon déroulement de ce projet. Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.



Ce document est consultable en mairie.

## ASSOCIATIONS

Notre commune est fière de son tissu associatif, preuve de l'engagement de ses habitants. On y trouve des structures pour tous les goûts : l'école maternelle "Amicale des petits princes", les clubs sportifs "U.S.Francheville" et de Judo,

l'association festive du "comité des fêtes", et deux clubs dédiés aux seniors, "les Bleuets" et "les Sages". Les passionnés d'automobile trouveront également leur compte au sein du "TeamPinpin".

### CLUB DES AINÉS - LES BLEUETS

Contact : club-des-bleuets@hotmail.com - tél : 06 84 33 46 94

### Calendrier 2025

Bibliothèque tous les mercredis à la petite salle de Francheville

|                     |          |    |                                  |
|---------------------|----------|----|----------------------------------|
| <b>Avril</b>        | mercredi | 9  | 23                               |
| <b>Mai</b>          | mercredi |    | 21                               |
| <b>Juin</b>         | mercredi | 4  | 18                               |
| <b>Juillet</b>      | mercredi | 2  | arrêt du club jusqu'en septembre |
| <b>Septembre</b>    | mercredi | 10 | 24                               |
| <b>Octobre</b>      | mercredi | 8  | 22                               |
| <b>Novembre</b>     | mercredi | 5  | 19                               |
| <b>Décembre</b>     | mercredi | 3  | 17                               |
| <b>Janvier 2026</b> | mercredi | 14 | 28                               |

### JUDO CLUB

#### Inscription

Tarif : 75€ (licence + cotisation)

Pour plus de renseignements, veuillez-vous adresser à :

Marie-Ange 06 62 36 47 65

Alain : 07 71 61 63 45

Les inscriptions se font le mardi de 17h30 à 19h00



---

## TEAM PINPIN

Sylvain DELILE avec l'AX c'est 6 rallyes en 2024 dont 3 dans le top 10 (1 avec Pascal AUGIER, 1 avec sa femme Jenny et 1 avec sa nièce Elisa pour son premier rallye), 2 dans le top 15 et un abandon. Le rallye des Vallées a été fatal pour l'AX. Après une centaine de rallye avec cette monture une petite bosse sous la pluie juste avant la ligne d'arrivée aura eu raison de la voiture.

C'est donc juste avant le rallye des vallées de l'ognon que la nouvelle a été remonté. 15 jours non-stop pour être au départ et finir chez nous avec la classe et la 2ème place de groupe.



Nicolas MOREL et Jordan LAMBERT c'est 8 rallyes dont 1 abandon. 5 tops 10 et 5 victoires de groupe et de classe. Une superbe saison avec une superbe 5ième place au rallye des vallées de l'ognon. Merci à tous les habitants de Francheville pour votre soutien notamment lors du dernier passage des vallées de l'ognon sur la commune. Merci à la municipalité pour son soutien vis-à-vis de nos manifestations.

---

## CLUB DES SAGES

### Contact :

Président : Mr Hubert Galmiche – 03 84 63 75 18

---

## COMITÉ DES FÊTES



**De gauche à droite :**  
Mr BOUVET F. (Vice-président)  
Mr BILLET D. (Vice-trésorier)  
Mr AUBEL D. (Président)  
Mr BOURQUIN V. (Secrétaire)  
Mme BEUDET F. (Trésorière)

Absente sur la photo : Mme MOUGIN E. (secrétaire-adjointe)

Le comité des fêtes est une association dynamique qui organise tout au long de l'année des événements conviviaux pour les habitants de la commune. Des repas festifs aux animations pour tous les âges, il y en a pour tous les goûts ! N'hésitez pas à nous rejoindre. Numéro de téléphone du Président : 06 79 14 63 17



## FÊTE DU COCHON - 19 MAI



## NOUVEL AN 2025

**A FRANCHEVELLE**

**BROCANTE  
VIDE GRENIER**

**COCHON A  
LA BROCHE  
11H30 - 14H00**

**BUVETTE**

**SNACK**

**MASCOTTE**

**BALADE A  
PONEY GRATUIT**

**VENTE DE  
COCHONAILLE**

**AU STADE**

**DIMANCHE 8 JUIN**

**INSCRIPTION BROCANTE 06.79.14.63.17 - 5€ / 3M**

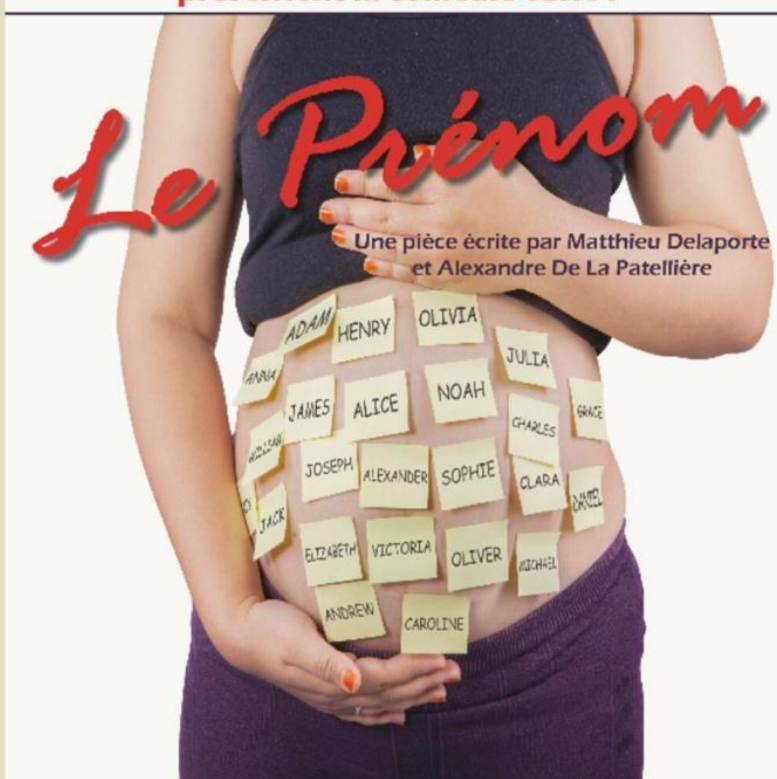
LE COMITE DES FETES ET LA  
COMMUNE DE FRANCHEVELLE  
**VOUS PROPOSENT**

**Le samedi 24/05/2025, à 20h30**  
**À LA SALLE POLYVALENTE DE FRANCHEVELLE**

**Les Z'accolades Anonymes  
présentent la comédie culte :**

*Le Prénom*

Une pièce écrite par Matthieu Delaporte  
et Alexandre De La Patellière



**Un enfant, c'est le début du bonheur.**  
**Un prénom, c'est le début des emmerdes !**



**[www.lza-theatre.fr](http://www.lza-theatre.fr)**

**ENTRÉE  
GRATUITE**

**RENSEIGNEMENTS  
/ RÉSERVATIONS  
06-58-25-92-02**



## UNION SPORTIVE DE FRANCHEVELLE

Toutes les joueuses et tous les joueurs de tous les âges à partir de 5 ans qui ont envie d'essayer sont les bienvenus au stade du château !

Afin de financer les équipements et autres investissements divers, l'U.S.F. organise des soirées et activités tout au long de l'année. "Journée champêtre", "Soirée Friture de Carpes", "Tombola"...

... et aussi "Octobre Rose" qui lui a permis de reverser 800€ à l'Association de la Ligue Contre le Cancer !

Bravo pour ce geste !

### À noter dans votre agenda 2025

21 juin Cuisse de bœuf, Barbecue, Jeux, Pétanque et Marche

**Soirée Dansante**  
6 avril



**Journée Champêtre**  
16 juin



**Soirée Loto**  
12 octobre



Octobre Rose  
13 octobre

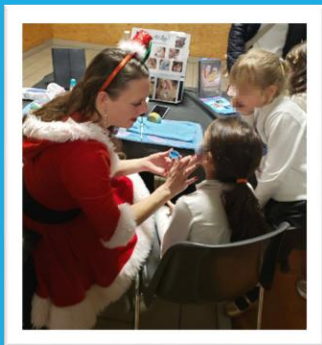


## COMMUNE - COMITÉ DES FÊTES - AMICALE DES PETITS PRINCES

Le samedi 3 août, la commune, le comité des fêtes et l'amicale des petits princes ont organisé une journée festive mémorable. Les habitants ont pu profiter de nombreuses animations : jeux inter-villages, repas, buvette, concert et un feu d'artifice qui a illuminé le ciel. Cette journée placée sous le signe de la convivialité et de la solidarité a été l'occasion pour tous de se retrouver et de partager de bons moments.



## NOËL DES ENFANTS



Le Noël des enfants de la commune a été un événement magique et inoubliable pour les petits jusqu'à 10 ans. Enfants, parents et grands-parents se sont réunis pour célébrer cette fête chaleureuse et conviviale.

La commune a généreusement offert 66 cadeaux, apportant des sourires radieux sur les visages des enfants. Le Père Noël en personne est passé pour distribuer ces présents tant attendus, créant des moments de joie et d'émerveillement.

Le comité des fêtes a également contribué à cette belle soirée en offrant le verre de l'amitié ainsi que des saucisses pains pizzas et quiches, permettant à tous de partager un moment de convivialité et de gourmandise.

Pour ajouter une touche de magie supplémentaire, le comité des fêtes a souhaité une animation spéciale : une maquilleuse était présente pour transformer les visages des enfants en personnages féériques, pour ceux qui le souhaitaient.



## AMICALE DES PETITS PRINCES

## Quelle année riche en événements pour l'association des parents d'élèves de l'école

« Amicale des petits princes » !

De la galette des Rois au loto en passant par le Carnaval, les chocolats de Pâques et les ventes de fromages et de sapins, nos bénévoles n'ont pas ménagé leurs efforts.



## VENTE DE SAPINS

L'Amicale des Petits Princes organise une vente de sapins au profit des élèves du pôle éducatif de Petites-Verres le  
Pour vos fêtes nous vous proposons 2 variétés de sapins et plusieurs tailles au choix.

Cette vente se fait exclusivement sur réservation :

- Pour les personnes intéressées : Merci de bien vouloir déposer votre bon de commande ainsi que le règlement par chèque dans la boîte aux lettres de l'Amicale située de l'école avant

**Aucune commande ne sera acceptée après cette date. Merci !**

**BON DE COMMANDE**

Nom - Prénom : .....

Tel (obligatoire) : .....

Sapin épicea

Sapin Nordmann  
coupé

Paiement à la  
à l'ordre de « Amicale »

Parlez-en autour de vous : Voici

Les

Contact si besoin : [amicale.petitsprinces@wanadoo.fr](mailto:amicale.petitsprinces@wanadoo.fr)

Classe  
Tel (obligatoire)

Tablette (lait)  
Sachet de blanc, 1/3 n  
Sachet de blanc, 1/3 n  
Sachet de (mélange de 1/2 œufs prali  
Sachet de f (mélange de 1/2 œufs prali  
Sachet de frit simple, 1/3 tr  
œufs prali

# Vente de Fromages

vous propose une vente de Fromages, pro  
NS.

Cette vente se fait exclusivement sur r

es : Merci de bien vouloir dépos  
la boîte aux lettres



# REPAS À EMPORTER

Vous choisissez l'ensemble parmi 4 plats uniques et 4 desserts possibles.

Tout est en barquette individuelle.

Vous pourrez récupérer votre commande le **SAMEDI 17 FÉVRIER 2024**  
de **16 H à 17 H** sous le préau du périscolaire de Francheville.

Dernier délai pour le retour des commandes le **VENDREDI 2 FÉVRIER 2024.**

Commande uniquement si 100 repas atteints au total.  
Un cadeau sera offert au meilleur vendeur !

|                                                                                      |                                                                                       |                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| <b>TARIF</b><br><span style="font-size: 1.5em;"><b>12 €</b></span><br>PLAT + DESSERT |  | <b>TRAITEUR<br/>SALOIR DE LA<br/>VALLÉE</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|

**PLATS UNQUES :**

|          |                      |        |          |
|----------|----------------------|--------|----------|
| Couscous | Choucroute 4 viandes | Paelia | Lasagnes |
|----------|----------------------|--------|----------|

**DESSERTS :**

|             |              |                                   |                     |
|-------------|--------------|-----------------------------------|---------------------|
| Tropézienne | Millefeuille | Tartellette fruits rouges crumble | Tartellette au flan |
|-------------|--------------|-----------------------------------|---------------------|

Récapitulatif à conserver : j'ai commandé :

..... COUSCOUS ..... PÆLIA ..... LASAGNES  
 ..... TROPÉZIENNE ..... TARTELLETTE FRUITS ROUGES ..... TARTELLETTE AU FLAN

---

**NOM :** \_\_\_\_\_ **PRÉNOM :** \_\_\_\_\_

**CHOIX DU PLAT - DESSERT TOTALEMENT LIBRE**

|                                                                              |                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Plats<br>..... COUSCOUS<br>..... CHOUCROUTE<br>..... PÆLIA<br>..... LASAGNES | Desserts<br>..... TROPÉZIENNE<br>..... MILLEFEUILLE<br>..... TARTELLETTE FRUITS ROUGES CRUMBLE<br>..... TARTELLETTE AU FLAN |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Je commande **.....** repas à emporter

(de L'AMICALE DES PETITS PRINCES / Espécies)  
à la date du .....

Organisée par l'AMICALE des parents

**ITE DE GALETTES**

## Vente de Fromages

vous propose une vente de Fromages, provenant de la Ferme des Petits Princes.

**Cette vente se fait exclusivement sur réservation**

Intéressées : Merci de bien vouloir déposer votre bon de commande ou espèces dans la boîte aux lettres de l'Amicale située à l'école.

Aucune commande ne sera acceptée après cette date.

**Venez récupérer vos fromages, à l'école de Francheville**

L'Amicale des Petits Princes vous souhaite une très bonne dégustation.

[amicale.petitsprinces@gmail.com](mailto:amicale.petitsprinces@gmail.com) / 06.63.34.38.79

## VENTE DE GALETTES DES ROIS

organisée par l'AMICALE DES PETITS PRINCES  
(Association des parents d'élèves de l'école de Francheville)

Livraison des galettes prévue le **vendredi 12 janvier 2024** (de 16h00 à 17h00)  
Ou le samedi 13 janvier 2024 à 10h00.

| GALETTES DES ROIS     |               |
|-----------------------|---------------|
| Type de galette       | Prix en euros |
| Galette au beurre pur | 8 €           |
| Galette au beurre pur | 10 €          |
| Galette au beurre pur | 11 €          |

Les livraisons du 12/01/2024

Envoyez-nous un bon de commande !!

[princes@gmail.com](mailto:princes@gmail.com) / 06.63.34.38.79

**MERCI**



## UN HÔTEL POUR CHAT A OUVERT



Une pension féline a ouvert sur la localité de Francheville. Claire, la propriétaire du Chat'Pitre, accueille les chats le temps de vacances, cures,

déplacements professionnels ou hospitalisation.

Cette passionnée a toujours eu des chats. Elle est actuellement éleveuse de Chartreux. C'est avec le soutien de son mari qu'ils ont construit un hôtel pour les minous comprenant 14 chambres, destinées à un accueil individualisé ou pouvant aller jusqu'à trois chats.

Pour favoriser leur sociabilité, les pensionnaires ont également

accès à une salle commune. Depuis son ouverture, plusieurs chats ont pu profiter des espaces très colorés, lumineux et fonctionnels du bâtiment sécurisé. D'ici l'été prochain, des chambres avec une petite terrasse close et sécurisée devraient voir le jour pour les locataires habitués à l'extérieur. Contact : 07 57 63 27 28 ou [claire@hotel-chat-pitre.fr](mailto:claire@hotel-chat-pitre.fr).

## JORIS CUNEY ET MÉLINE PATIN CLASSÉS 2E AU CHAMPIONNAT DE FRANCE



La Fédération française de pêche sportive a organisé le championnat de France jeunes de pêche à la carpe, à Viriat dans l'Ain. L'épreuve s'est déroulée sur 72 heures (jour et nuit) du jeudi 22 au dimanche 25 août 2024.

Le coach Vivien Meier peut être fier des résultats de Joris Cuney, 15 ans, et de sa binôme Méline Patin, 16 ans, tous deux licenciés à Héricourt Pêche Compétition, qui sont arrivés deuxièmes. Bravo à tous les deux pour ces beaux résultats !

## UN BEAU SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE AU PÉRISCOLAIRE



Jeudi 27 juin, il y avait environ 60 enfants du péri scolaire de la Communauté de communes du Triangle Vert qui ont fait leur spectacle de fin d'année à Francheville. « Ce sont essentiellement les enfants qui viennent manger à midi, c'est le

résultat d'un travail de toute l'année avec des enfants de 3 à 11 ans » précise Sophie Ricci, la directrice. Ils ont travaillé leurs chorégraphies avec leurs animateurs, Dorian, Gracinda, Pauline et la directrice. Pour ce spectacle de danse six groupes se sont relayés sur le podium, pour les petits c'était plutôt des comptines, il y a eu deux chorégraphies en langage des signes : *Le roi lion* et *Savoir aimer* de Florent Pagny.

Le public a pu aussi voir deux danses sur les chansons de Rihanna *Umbrella* et la reprise de Queen avec *We Will Rock You*. La grande salle était quasi comble, parents, amis et familles avait répondu présents.

« Je suis heureuse de voir autant de monde au spectacle et ceux qu'il faut mettre à l'honneur, ce sont vos enfants, bravo à eux » s'est réjouie la directrice.

Le verre de l'amitié a clos le spectacle.

## UNE FRUCTUEUSE COLLECTE DES JEUNES DE L'US FRANCHEVELLE



Chaussures de foot, maillots, ballons, protège-tibias, gourdes et matériels d'entraînement en tout genre, vont retrouver une deuxième vie en étant acheminés vers des villages de Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Maroc et du Cameroun. Une fructueuse collecte des jeunes de l'US Franchevelle

Mercredi après-midi, répondant à l'appel de l'US Franchevelle, Romain Garcia, président de l'association Football Mission, est venu en terre haut-saônoise pour chercher les cartons de la collecte réalisée par les jeunes footballeurs.

Chaussures de foot, maillots, ballons, protège-tibias, gourdes et matériels d'entraînement en tout genre, vont retrouver une

deuxième vie en étant acheminés vers des villages de Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Maroc et du Cameroun.

« Nous avons fondé l'association il y a cinq ans et nous récupérons du matériel pour ceux qui n'en ont pas » précise Romain, « les cartons collectés partent en Afrique, surtout dans les villages, pour aider à combattre l'exode rural ». L'association s'adresse aux clubs, aux ligues et aux districts de football partout en France.

Le matériel collecté tout au long de ce mois de février sera entreposé à Marseille avant une grande journée de tri le 30 mars. « Tout est trié, inventorié pour cibler les besoins spécifiques des villages. Cela contribue à l'amélioration des conditions de vie des jeunes générations ». Deux containers partiront au cours du deuxième

semestre. « L'an dernier, nous avons pu acheminer 40 m<sup>3</sup> de matériel ».

Jean Armando, trésorier de l'US Franchevelle, est heureux de cette opération : « Voilà plusieurs années que nous cherchions une solution pour ne pas jeter les affaires rapportées par les jeunes et qui restaient dans un coin des locaux et nous avons tout de suite été sensibles aux objectifs de l'association ». « Cette initiative entre parfaitement dans le cadre du programme éducatif fédéral, inculquer aux jeunes des valeurs autres que sportives » ajoute la secrétaire Annelyse Galmiche, dirigeante des U9.

L'équipe de l'US Franchevelle est volontaire pour, dans l'avenir, être le relais entre l'association et les clubs qui voudraient participer à cette collecte.

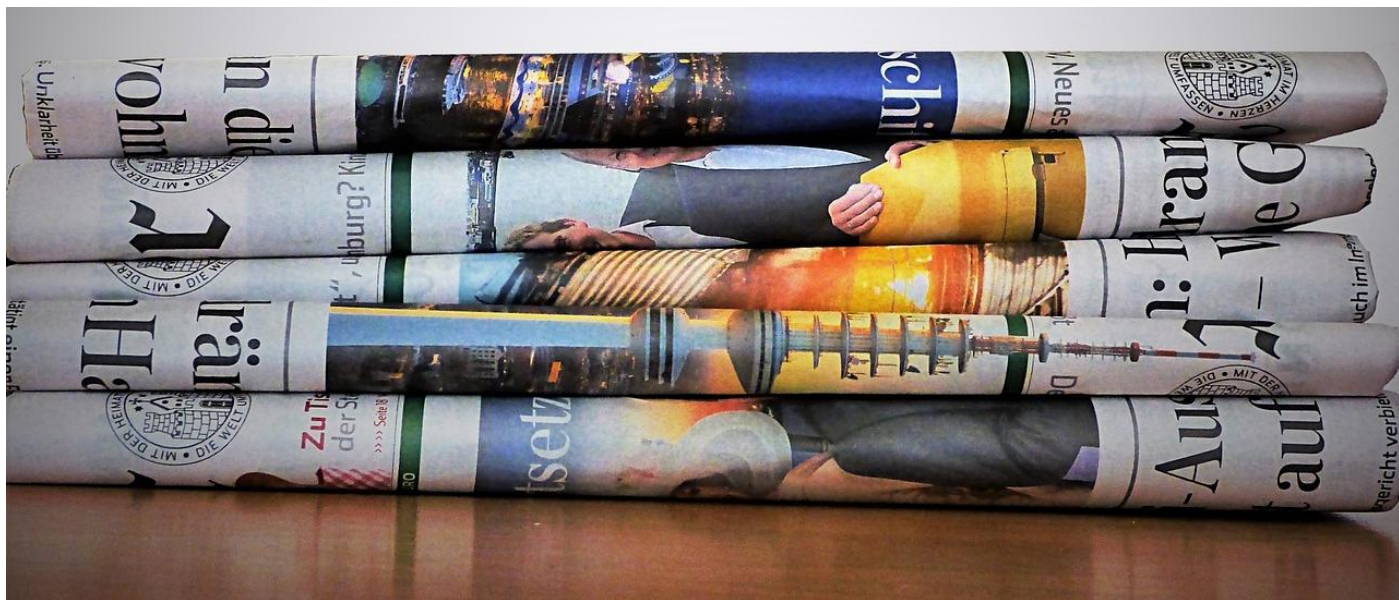
## LES BLEUETS, UN CLUB DYNAMIQUE ET EN BONNE SANTÉ FINANCIÈRE



Le club des aînés de Franchevelle des Bleuets a tenu son assemblée générale à la salle de la commune. Cet événement a été l'occasion de mettre à l'honneur les doyens, Marie Rose Chamagne et René Ferry, ainsi que les plus jeunes membres, Yvette Vuillaume et

Catherine Bellat, pour célébrer les cinq années d'existence du club. La séance s'est ouverte par un moment de recueillement en hommage aux membres disparus et avec les vœux pour 2025 présentés par la présidente, Marie-Claire Baumont. Elle a exprimé toute sa satisfaction face à la forte participation avec 31 présents sur les 38 adhérents. Le bilan financier, présenté en excédent, témoigne de la bonne santé du club. Les cotisations et les dirigeants du club restent

inchangés, et l'effectif reste stable grâce à deux départs compensés par trois nouvelles adhésions en 2025. Le club a également signé une convention de co-organisation avec les associations de Saint-Sauveur et d'Aillevillers pour proposer des sorties culturelles et festives dans la région. Le dynamisme du club repose sur la convivialité, l'engagement bénévole et le plaisir de se retrouver deux fois par mois pour partager des activités.



## L'ÉCOLE QUI CHANTE A FAIT SON SHOW



Les familles du pôle éducatif de Francheville ont été conviées, vendredi 14 juin après-midi, à une représentation de L'école qui chante.

Cet évènement a permis à six classes de présenter des chants et des danses. De nombreux

styles de musique se sont déployés tout au long de cette demi-journée : autant de la musique classique et une célèbre comptine avec la classe de toute petite section et petite section (TPS/PS) que du rock énergique avec la classe de moyenne section et celle de grande section (MS/GS), dont les élèves ont réalisé des acrobaties sur la structure de motricité.

Les élèves de grande section et cours préparatoire (GS/CP) ont enthousiasmé le public avec une danse au thème de l'amitié. La classe de CE1/CE2 a montré

l'évolution de la danse au cours des décennies. Les élèves de CE2/CM1 ont fait voyager le public au son du piano joué par Mme Ferretti, professeure de musique au collège des Thermes de Luxeuil-les-Bains.

Les CM1/CM2 ont ému l'assistance avec une version personnalisée de « Cette année-là ». Et, c'est sur un air qui invite à célébrer les origines multiples de la langue française, que s'est clôturé ce beau moment : toutes les classes ont entonné Polyglotte d'Henri Dès.

## VIF SUCCÈS DE L'EXPOSITION DE TROPHÉES DE CHASSE



La présentation des trophées a attiré un large public ce samedi à

Francheville, venu admirer les plus beaux spécimens de cerfs prélevés lors de la saison 2022-2023.

Dans la salle, les trophées de cerfs de la saison 2022-2023 que l'on vient admirer en famille. Les plus beaux retiennent l'attention des petits autant que des grands. Comme ce cerf

prélevé du côté d'Avrigny au port de tête majestueux.

La Haute-Saône compte près de 7 000 chasseurs, et 1 000 territoires réservés en 535 Associations communales de chasse. Chaque année, 200 candidats passent le permis pour pratiquer.



L'édition 2025 du Salon des Maires et des Collectivités Locales s'est révélée être un moment charnière pour les acteurs de la gestion locale. Cet événement, qui s'est tenu à Paris, Porte de Versailles, a mis en lumière les défis majeurs auxquels les communes ont été confrontées, tels que la transition écologique, l'essor du numérique, les enjeux de la cohésion sociale, le développement de l'attractivité des territoires et la nécessité de renforcer la sécurité.

Les participants ont eu l'occasion d'assister à des conférences et tables rondes animées par des

experts et des personnalités reconnues, d'échanger lors d'ateliers interactifs, de découvrir les dernières innovations et solutions proposées par des entreprises spécialisées, et d'élargir leur réseau en rencontrant d'autres élus, des professionnels et des partenaires.



Le Salon des Maires 2025 a ainsi constitué un espace privilégié pour s'informer, échanger, nouer des contacts, trouver des solutions et se former, afin de mieux répondre aux besoins des collectivités et de leurs administrés.



### **La Ferme de la Colombe : un nouveau point de vente à Francheville**

La Ferme de la Colombe, exploitation agricole située à Dambenoît-lès-Colombe, franchit une nouvelle étape en se rapprochant de ses clients. Il est désormais possible de vous procurer les produits de la ferme dans un **petit magasin fermier situé à l'entrée de Francheville**.

### **Un accès facilité aux produits fermiers**

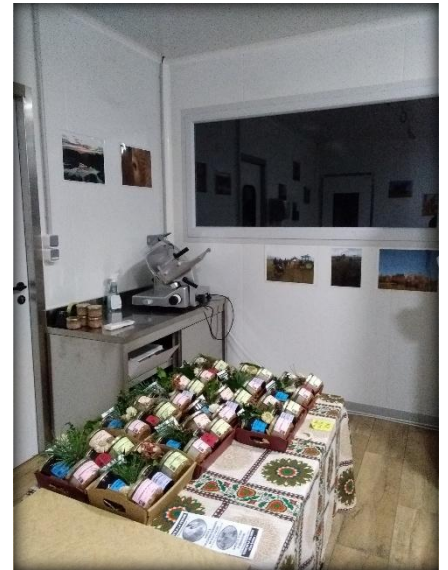
Ce nouveau point de vente, ouvert **les mercredis de 16h à 18h**, offre une opportunité supplémentaire de découvrir et de savourer les produits de

qualité de la Ferme de la Colombe. Vous pouvez venir y retirer une commande de viande ou acheter au détail, sans commande préalable, les viandes et charcuteries disponibles.



### **Une gamme de produits évolutive**

Étant encore à ses débuts, le magasin propose pour le moment une partie de la gamme de produits de la ferme. Cependant, l'offre est amenée à s'étoffer au fil du temps, avec toujours la même volonté de privilégier une production respectueuse de l'environnement et du bien-être animal.



### **Rendez-vous à Francheville !**

N'hésitez pas à vous rendre au magasin fermier de la Ferme de la Colombe à Francheville pour découvrir les produits et échanger avec Flora LORIDAT. C'est l'occasion de soutenir une agriculture locale et durable, tout en vous régaland avec des produits fermiers savoureux et authentiques.

## INFORMATIONS PRATIQUES :

**Magasin fermier : à l'entrée de Francheville**

**Horaires d'ouverture : mercredis de 16h à 18h**

**Contact : 06 75 08 27 16**



### Julien Cuney, un pilote de Francheville sur la scène du rallye de Nice 2024

Le rallye de Nice, qui s'est déroulé les 17 et 18 octobre 2024, a été le théâtre de belles performances et de moments forts en émotions. Parmi les pilotes présents, Julien Cuney, originaire de Francheville, a su se démarquer.

Sa participation au rallye est une belle aventure humaine et sportive, rendue possible grâce au soutien de sa commune qui a mis à disposition le mini bus communal pour faciliter ses déplacements.



## POSTES À POURVOIR

### AGENT COMMUNAL

Nous sommes actuellement à la recherche d'un(e) employé(e) communal(e) pour un poste à temps partiel de 25 heures par semaine.

Ce rôle polyvalent impliquera diverses tâches essentielles au bon fonctionnement de notre commune.

Si vous êtes une personne motivée, fiable et désireuse de contribuer à votre communauté, vous pouvez à déposer un curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation auprès de la maire. Des informations détaillées sur les responsabilités et les qualifications requises seront fournies aux candidats intéressés.

### SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE MAIRIE

La commune recherche un rédacteur pour un poste à temps partiel, 4 heures par semaine.

Sous la responsabilité du Maire, le rédacteur participera à la mise en œuvre des projets municipaux. Le poste implique la coordination du fonctionnement de la commune. Différents grades sont possibles pour ce poste : Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe.

Ce poste est idéal pour une personne souhaitant compléter son emploi avec quelques heures par semaine.

Le candidat retenu devra assister l'équipe municipale dans ses tâches quotidiennes." Une bonne capacité de rédaction et d'organisation est essentielle pour ce poste."

### AGENT D'ENTRETIEN

Le S.I.V.U. des 7 villages lance un avis de recrutement pour un agent d'entretien affecté à l'école. Le poste proposé est un contrat à temps partiel de 15 heures hebdomadaires à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Le S.I.V.U. invite les personnes motivées, fiables et désireuses de s'engager au service de la collectivité à transmettre leur curriculum vitae et une lettre de motivation en mairie.

Des informations détaillées sur les responsabilités et les qualifications requises seront fournies aux candidats intéressés.